

4.

REGLES

- . la présence continue des parents est obligatoire (ou de la famille ou des adultes autorisés par les parents) pour les enfants d'âge inférieur à trois ans;
- .il est obligatoire d'accompagner et de reprendre les enfants d'âge inférieur à 11 ans par les parents (ou de la famille ou par des adultes autorisés par les parents), respectant les horaires d'entrée et de sortie;
- .il est obligatoire d'avoir du respect pour les autres;
- .il est nécessaire d'affronter les désaccords, les disputes et les contrastes avec l'écoute, la parole et le raisonnement;
- .il est nécessaire de partager les espaces et le matériel mis à disposition par le service ;

Face aux faits et comportements qui peuvent être dangereux par qui les produits ou pour les autres ou de toute façon pour les structures et le matériel du CIAF, le personnel éducatif informera de l'évènement les parents de l'enfant ou du jeune pour convenir ensemble d'éventuelles mesures, y compris l'éloignement provisoire finalisé à garantir le bien-être des personnes présentes et le correct déroulement des activités .

Dans le cas d'épisodes qui présentent des caractéristiques de particulière gravité et/ou d'urgence le personnel éducatif procédera vérifiant la dynamique des faits et signalant le fait aux autorités compétentes..

5. ORGANISATION

La modalité d'inscription prévoit un moment dans lequel on procède à la signature de la demande d'inscription aux Services, à la signature des libératoires et de la souscription du présent règlement.

Successivement, l'éducateur référent de l'aire dans laquelle l'utilisateur s'inscrit, illustrera la programmation annuelle, les finalités et les objectifs, montrera les espaces, présentera la structure pédagogique-éducative du CIAF.

Le rapport éducateurs/usagers prévus est de 1/15, et le nombre minimum d'éducateurs présents à l'ouverture est de deux..



Commune de Santa Croce sull'Arno
Division des Politiques Educatives et Scolaires

REGLEMENT INTERNE

Servizi Educativi



1. NORMES REGIONALES DE REFERENCES

- Loi régionale du 26 juillet 2002, n. 32, "Texte unique de la normative de la Région Toscane en matière d'éducation, d'instruction, d'orientation, de formation professionnelle et de travail", et successives modifications (Titre II – Politique d'intervention, articles 3, 4, et 5 / Titre III – Programmation et exercice des fonctions administratives, art. 29 alinéa 2) ;

- Délibération de la Commission Régionale du 4 août 2003, n. 787, avec laquelle le Règlement a été approuvé et en exécution de l'art. 32 de la Loi Régionale n. 32/2002, qui définit les règles générales du fonctionnement du système intégré discipliné de loi régionale cité, et successives modifications (Titre III – Services éducatifs pour la première enfance / titre IV – Caractéristiques structurelles et d'organisations du système d'éducation non formel des adolescents, des jeunes et des adultes) ;

- Délibération du Conseil Régional du 20 septembre 2006, n. 93, avec laquelle a été approuvé le "plan d'adresse Général Intégré", duquel l'art. 31 de la Loi Régionale n. 32/2002, qui indique les critères de programmation générale des interventions intégrées et intersectorielles en matière d'éducation, d'instruction, d'orientation, de formation professionnelle et de travail, et en particulier le paragraphe 4.1 où sont établies les procédures pour la programmation des activités d'éducation non formelles pour la première enfance, les jeunes et les adolescents définies au paragraphe 2.1 - finalité opérative 1.1.a – action a.1 et a.2.

2. OBJECTIFS ET FINALITES

L'espace du CIAF est destiné aux activités pour les enfants, les jeunes et les parents selon les modalités et les horaires d'accès définis par l'administration communale avec l'approbation annuelle du programme des activités.

Les activités réalisées par le CIAF promeuvent l'acquisition des règles de vie commune positives et valorisent les formes d'agrégation et de relation entre pairs à travers des parcours ludiques et créatifs; favorisent et supportent la socialisation positive et la croissance personnelle à travers le jeu et les activités créatives dans un contexte où le groupe est un élément important pour soutenir les procès éducatifs.

De la même façon on cherche à favoriser un renforcement de l'estime de soi et de l'autonomie, et d'une reconnaissance des positivities et des

talents de chacun cherchant à favoriser ainsi la circulation à travers l'aide réciproque et la collaboration. L'offre donc, est constituée par des activités spécifiques mirées à valoriser la créativité et l'initiative individuelle de chaque enfant dans un contexte harmonieux et protégé. Les activités proposées mettent au centre l'écoute active, la coopération, la curiosité et l'intervention soutenant le parcours de croissance et de développement de chaque enfant entendu comme personne porteuse de volonté et de propre choix.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ACCES

L'inscription advient:

.après souscription du règlement

.Après avoir rempli la fiche d'inscription signée par un parent et valable pour l'année d'activité en cours

L'accès est subordonné:

.au respect des heures d'ouverture et de fermeture;

.à la bonne tenue des ameublements et de tout le matériel mis à disposition;

.à l'adhésion aux activités proposées;

.au respect des conditions de sécurité, de santé et de bien-être pour soi et pour les autres

.au respect du présent règlement.

L'accès aux espaces est réglementé de façon suivante:

.Espace première enfance(spazio prima infanzia)(0-3): pour les enfants d'âge précédent à l'âge d'entrée à l'école maternelle

.Espace enfance (spazio infanzia)(3-6): pour les enfants en âge d'école maternelle

. Tutto_in_un_punto (Tout_en_un_point), Centre pour les Familles, Baule della Memoria (Malle de la mémoire) et chaque autre projet: l'âge des participants doit être communiqué pour chaque laboratoire spécifique

L'inscription de l'enfant à l'espace pré-enfance (pre-infanzia) à l'espace enfance (infanzia) et à un autre projet spécifique prévoit l'inscription du parent à l'espace Famille.

La Responsabile U.O. Servizi Educativi e Scolastici
Dott.ssa Sofia Capuano

